

A l'intention des investisseurs qualifiés en Suisse ou des investisseurs professionnels ou des contreparties éligibles tels que définis par les lois en vigueur

UBAM - EUROPE EQUITY DIVIDEND+

Une stratégie permettant de bénéficier d'une sélection de titres à hauts dividendes, tout en profitant d'une protection à la baisse

Points forts

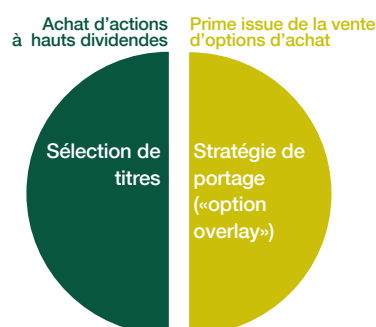
- ◆ *Un portefeuille attrayant en termes de rendement, grâce au potentiel de dividende extrait des actions européennes dans un contexte de marché toujours plus volatil*
- ◆ *Une exposition en actions «net long» de 50% en moyenne (au point neutre)*
- ◆ *Une approche permettant de bénéficier de l'expertise de l'UBP en matière de sélection de titres européens et de stratégie de portage («carry overlay»)*
- ◆ *Une solution efficace, avec un format UCITS et une liquidité journalière*

Thèse d'investissement: offrir des sources de rendement complémentaires aux obligations traditionnelles

- ◆ Les taux actuels étant historiquement bas, il est plus difficile pour les investisseurs de générer, de manière régulière, des niveaux de revenus satisfaisants au travers d'instruments obligataires traditionnels.
- ◆ Or, ce régime de marché devrait perdurer, avec des investisseurs soumis à une volatilité accrue des taux d'intérêt, en raison notamment du nouveau cycle de hausse de taux aux Etats-Unis et de la fin de l'assouplissement quantitatif (QE) prévue dans les autres régions, comme en Europe.
- ◆ Dans ce contexte, un nombre croissant d'investisseurs recherchent des sources de rendement additionnelles à associer à leur portefeuille obligataire.
- ◆ Pour des raisons structurelles, les taux de dividendes des actions européennes sont, aujourd'hui, particulièrement attractifs.
- ◆ UBAM - Europe Equity Dividend+ vise à saisir ces opportunités de marché, en combinant une sélection de titres à hauts dividendes parmi les actions européennes avec une protection à la baisse grâce à une stratégie de portage.

Caractéristiques du fonds: bénéficiaire d'un surcroît de rendement au travers d'actions à hauts dividendes et de la prime liée à la vente d'options d'achat («call selling»)

- ◆ Sélection de titres «long-only»
 - ▶ Une stratégie qui consiste à acheter environ 30 actions générant de hauts dividendes de manière régulière
 - ▶ Un processus centré sur des sociétés défensives avec un historique de résultats régulièrement à la hauteur des attentes
 - ▶ Un univers multisectoriel, uniquement axé sur l'Europe
 - ▶ Une sélection basée sur une approche qualitative et quantitative
- ◆ Stratégie de portage visant à optimiser le rendement («Yield Enhancement Overlay»)
 - ▶ Une approche permettant de bénéficier d'un revenu grâce aux primes issues de la vente d'options d'achat («call selling») sur l'indice Euro Stoxx 50, tout en réduisant le bêta actions
 - ▶ Des niveaux de strike qui dépendent des régimes de marché: delta de 40% dans les phases haussières et de 60% dans les phases baissières, par rapport à un delta habituel de 50%
 - ▶ Ajout d'une légère position de protection contre le risque d'événement extrême («tail risk») (via des positions acheteuses de «futures» sur la volatilité), afin de se prémunir contre des corrections de marché plus extrêmes



Composante Actions européennes «long-only»

- ◆ Le processus de sélection de titres s'articule autour des axes suivants:
 - ▶ Identification des titres avec des dividendes réguliers
 - ▶ Analyse quantitative via un filtrage supérieur permettant d'identifier les titres éligibles («Enhanced Eligibility Screen»):
 - Aucune contrainte sur le plan sectoriel
 - Volatilité, investissement responsable (ISR), rendement du dividende, couverture du dividende
 - ▶ Analyse qualitative, centrée sur la solidité des dividendes futurs
 - ▶ Construction de portefeuille, avec une certaine flexibilité dans la taille des positions mais un focus similaire sur les actions défensives
- ◆ Le portefeuille qui en découle investit dans une trentaine de titres, gérés par l'équipe Actions européennes



Composante Stratégie de portage visant à améliorer le rendement

- ◆ Vente de «calls» (90% de la stratégie)
 - ▶ Sur l'Euro Stoxx 50; vente mensuelle
 - ▶ Les strikes dépendent du régime de marché:
 - Tendence haussière: delta de 40% (permet de participer davantage à la hausse par rapport à un «call» avec un delta de 50%)
 - Tendence baissière: delta de 60% (protection accrue par rapport à un «call» avec un delta de 50%)
- ◆ Ajout d'une légère position de protection contre le «tail risk» (10% de la stratégie) sur le marché européen



Equipe d'investissement

- ◆ Equipe Actions européennes (stratégie «long-only»)
 - ▶ 6 experts, sous la responsabilité de deux professionnels de l'investissement très expérimentés, Robert Jones et Scott Meech
 - ▶ Un long historique de performance sur différents cycles de marché
 - ▶ Une approche fondée sur les convictions de l'équipe (sélection de titres «bottom-up»)
- ◆ Equipe Cross-Asset Solutions (stratégie «overlay»)
 - ▶ 5 professionnels dirigés par Philippe Henry
 - ▶ Un long historique de performance dans la gestion de stratégies de volatilité
 - ▶ Une approche qualitative et quantitative
 - ▶ Un processus de gestion des risques solide et rigoureux

Principaux risques

A risque plus faible,				A risque plus élevé,			
rendement potentiellement plus faible				rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7	

L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRI) se rapporte à la classe de part IC EUR LU0717719891 au 31.01.2019. Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds.

La catégorie de risque reflète le niveau du profil de risque et de rendement: 1: le plus faible; 2: faible; 3: limité; 4: moyen/modéré; 5: élevé; 6: très élevé; 7: le plus élevé.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée au fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Paramètres d'investissement

◆ Nombre de titres	25-30
◆ Notation de crédit moyenne	A
◆ Exposition sectorielle max.	30%
◆ Exposition pays max.	50%
◆ Exposition non-UE max.	25%
◆ Protection à la baisse	-50% (en moyenne)
◆ Exposition de portefeuille globale	+50% (en moyenne)

Caractéristiques (Classe IC - «Institutional»)

Nom du fonds	UBAM - Europe Equity Dividend+
Structure juridique	SICAV de droit luxembourgeois, UCITS
Date de lancement	Décembre 2011
Valorisation	Quotidienne (Jour J)
Conditions pour la souscription	«Cut-off»: J - 1 jour ouvré; Règlement: J + 2 jours ouvrés
Conditions pour le rachat	«Cut-off»: J - 1 jour ouvré; Règlement: J + 2 jours ouvrés
Structure de commissions	1,00% de commission de gestion; aucune commission de performance
Montant minimum de souscriptions	Aucun
Devise	EUR (devise de référence), USD, CHF, GBP, SEK

Couverture de change	Oui (contre la devise de référence)
Enregistrement pour la vente	AT, CH, DE, ES, FI, FR, IT, LU, NL, SE, SG, UK
Société de gestion	UBP Asset Management (Europe) S.A., Luxembourg
Gestionnaire	Union Bancaire Privée, UBP SA
Banque dépositaire	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch
Administrateur	CACEIS Bank, Luxembourg
Réviseur	Deloitte Audit S.à.r.l., Luxembourg
Codes ISIN	EUR: LU0717719891; USD: LU0717722259 CHF: LU0717721368; GBP: LU0717723570 SEK: LU0717723067

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il est confidentiel et destiné uniquement à la personne à laquelle il a été remis. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Le présent document est destiné uniquement aux personnes ayant le statut d'investisseurs qualifiés en Suisse ou de clients professionnels ou de contreparties éligibles, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «Investisseurs éligibles»). Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur le présent document. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait interdite, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. Les performances passées ne constituent pas une indication des résultats actuels ou futurs. Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout capital investi peut impliquer des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. L'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne saurait remplacer un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs. Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages et le caractère adéquat de tout investissement. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds mentionné(s) dans le présent document dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut, à l'avenir, être sujet à des modifications. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncées dans le prospectus ou dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication. L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA. Toute souscription non fondée sur les derniers prospectus, DICI/ KIID, rapports annuels ou semestriels des fonds, ou tout autre document juridique pertinent, ne saurait être acceptée. Les derniers prospectus, statuts, DICI/KIID et rapports annuels et semestriels des fonds mentionnés dans le présent document (les «Documents juridiques des fonds») peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1 («UBP»). Les Documents juridiques des fonds peuvent également être obtenus gratuitement auprès de l'UBP Asset Management (Europe) S.A., 287-289, route d'Arion, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'après l'Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, 116, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France. Le représentant et agent payeur suisse des fonds étrangers mentionnés dans le présent document est l'UBP. Les Documents juridiques des fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'UBP et comme indiqué plus haut.

Union Bancaire Privée, UBP SA

Rue du Rhône 96-98 | CP 1320 | 1211 Genève 1 | Suisse | ubp@ubp.com | www.ubp.com